

# MÉTIER DE LA SÉCURITÉ ADMISSION EN 2<sup>de</sup> PRO

## OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

## PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves cristoliens de 3<sup>e</sup> disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation. **Les lycéens ne peuvent pas candidater sur le palier 3<sup>e</sup>**. Pour une affectation en 1<sup>re</sup> pro, se rapprocher des établissements d'accueil concernés pour connaître les modalités de recrutement.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

### Information et recensement des élèves

- Dossier à compléter par les élèves intéressés (cf. fiches 1 / 2 / 3).
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil. (cf. fiche 3)
  - **La présence à cette journée constitue une étape obligatoire du parcours de candidature.**

### Constitution du dossier de candidature

- L'avis motivé du chef d'établissement est obligatoirement porté.
- Seuls les candidats dont les dossiers sont complets participent à la procédure de pré-recrutement.
- Les dossiers incomplets ou avec des pièces justificatives non valides sont systématiquement retournés aux établissements d'origine.
- Aucun dossier (complet ou incomplet) ne sera accepté après la date **arrêtée par l'établissement**.



Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

Avant le  
08 mars

### Saisie dans Affelnet-Lycée

- Pour les élèves confirmant leur candidature et ayant obtenu un avis **Très Favorable ou Favorable**. **Ces avis ne garantissent pas une affectation**, celle-ci s'effectue dans la limite des places. L'élève doit prendre la précaution d'émettre d'autres vœux sur d'autres spécialités.
- **Suppression du vœu de 2<sup>de</sup> pro métiers de la sécurité pour les élèves ayant obtenu un avis Réservé.**

Du  
07 mai au  
07 juin

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

### Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

### Procédures de pré-recrutement (cf. fiche 2)

- Convocation des élèves ayant remis un dossier complet et dans les délais.
- Pré-recrutement : entretiens avec des enseignants de la spécialité et des professionnels de la sécurité, suivi de tests sportifs, donnant lieu à l'attribution d'un avis motivé porté sur le dossier de candidature de l'élève.

cf.  
fiche 3

### Transmission des avis aux établissements d'origine

- Les avis Réservés doivent obligatoirement être justifiés.
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : **il est donc essentiel que les élèves et leurs représentants légaux puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.**

A partir du  
15 avril

### Transmission des avis au SAIO (cf. fiche 4 : tableau excel)

- Transmission au SAIO de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du pré-recrutement pour information.

10 mai  
dernier délai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.

Du 07 mai  
au 19 juin  
(12h)



## RESULTAT

Les représentants légaux sont informés de la décision lors du résultat du tour Affelnet-Lycée le **28 juin 2019**.